



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : **61**

Date de Publicité : 23/02/2010

Reçu en Préfecture le :
CERTIFIE EXACT,

Séance du lundi 22 février 2010
D - 20100112

Aujourd'hui Lundi 22 février Deux mil dix, à quinze heures,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire de Bordeaux

Etaient Présents :

M. Hugues MARTIN, Mme Anne BREZILLON, M. Didier CAZABONNE, M. Jean Louis DAVID, Mme Brigitte COLLET, M. Stéphan DELAUX, Mme Nathalie DELATTRE, M. Dominique DUCASSOU, M. Michel DUCHENE, Mme Véronique FAYET, Mme Muriel PARCELIER, M. Alain MOGA, Mme Elizabeth TOUTON, M. Fabien ROBERT, Mme Anne WALRYCK, Mme Laurence DESSERTINE, M. Jean Marc GAUZERE, M. Jean Charles BRON, M. Charles CAZENAVE, M. Alain DUPOUY, Mme Ana Marie TORRES, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Jean-Michel GAUTE (*présent jusqu'à 17 h*), Mme Marie-Françoise LIRE, M. Jean-François BERTHOU, Mme Nicole SAINT ORICE, M. Nicolas BRUGERE, Mme Constance MOLLAT, M. Maxime SIBE, M. Guy ACCOCEBERRY, Mme Chafika SAILOUD, M. Yohan DAVID, Mme Alexandra SIARRI, Mme Paola PLANTIER (*présente à partir de 17 h*), Mlle Laetitia JARTY, M. Jacques RESPAUD, M. Jean-Michel PÉREZ, Mme Martine DIEZ, Mme Béatrice DESAIGUES, Mme Emmanuelle AJON, M. Matthieu ROUYEYRE, M. Pierre HURMIC, Mme Marie-Claude NOEL, M. Vincent MAURIN,

Excusés :

Mme Anne Marie CAZALET, Mme Sonia DUBOURG -LAVROFF, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Arielle PIAZZA, M. Josy REIFFERS, Mme Chantal BOURRAGUE, M. Joël SOLARI, Mme Mariette LABORDE, Mme Sylvie CAZES, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Charles PALAU, M. Ludovic BOUSQUET, Mme Sarah BROMBERG, Mme Wanda LAURENT, M. Patrick PAPADATO, Mme Natalie VICTOR-RETALI,

***Eglise Sainte-Eulalie. Restauration de la chapelle sud.
Travaux complémentaires et prolongation du délai
d'exécution. Autorisation.***

M. Jean-Michel GAUTE, Conseiller Municipal Délégué, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération N° D-20070204 du 2 avril 2007, vous avez attribué les marchés de travaux pour la restauration des chapelles Nord et Sud de l'église Sainte Eulalie.

En cours de chantier, il apparaît nécessaire de réaliser des prestations complémentaires suivantes :

Lot n° 1 – Maçonnerie – Pierre de taille
Marché M070079 – Entreprise CAZENAVE

L'oxydation très avancée d'une poutrelle métallique support de façade extérieure n'a pu être constatée qu'après la mise en oeuvre des échafaudages, étaitements et sondages de leur protection en mortier et briques.

Cette oxydation a provoqué la fissuration des piédroits et fûts de pinacles latéraux (sud et nord) de l'enfeu Ouest, et du piédroit et fût de pinacle latéral sud de l'enfeu Est.

De plus, le décollement du gâble Ouest dont une partie des scellements sont arrachés, a été relevé.

Une intervention de sécurisation et de remise en état des enfeus et des murs est nécessaire.

| | Montant en € TTC |
|------------------------|------------------|
| Montant marché initial | 115 649,02 |
| Montant Avenant n° 1 | 23 059,72 |
| Nouveau montant marché | 138 708,74 |

Lot n° 6 – Vitraux
Marché M070078 – Entreprise DUPUY

Cette intervention engendre la dépose et la repose des vitraux du réseau de chaque enfeu.

Afin de permettre la remise en état des enfeus en toute sécurité, l'entreprise DUPUY, titulaire du marché peut assurer la dépose, le nettoyage des feuillures, la repose, le calage, le serrage des attaches de fixation, et la mise en peinture des ferrures.

| | Montant en € TTC |
|------------------------|------------------|
| Montant marché initial | 7 785,47 |
| Montant Avenant n° 1 | 1 495,00 |
| Nouveau montant marché | 9 280,47 |

Un délai supplémentaire de trois mois est alors nécessaire pour l'ensemble des lots.

En conséquence, nous vous demandons Mesdames, Messieurs, après avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants aux marchés précités.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubrique 324, article 2313.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 22 février 2010

P/EXPEDITION CONFORME,

M. Jean-Michel GAUTE

